



PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA PAIX SOCIALE À TRAVERS LE DIALOGUE SOCIAL EN HAÏTI



" Une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale."
Déclaration de Philadelphie - 1944

LES DÉFIS

Le Programme de Promotion pour le Travail Décent en Haïti (PPTD) 2015-2020

Le premier PPTD Haïti (2015-2020), a été signé le 19 février 2015, par le Gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs haïtiens et il guide le programme de l'OIT de 2015 à 2020.

Il contribue à atteindre les priorités consensuelles définies par le gouvernement et les partenaires sociaux pour permettre l'accès des haïtiens et de haïtiennes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, de protection sociale et de dignité humaine.



4 axes du PPTD ont été définis :

Axe 1 - Respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail

Axe 2 - Créer des opportunités et favoriser des conditions de travail et revenus décents pour les femmes et les hommes.

Axe 3 - Promouvoir un socle de protection sociale universelle et non discriminatoire.

Axe 4 - Renforcer le tripartisme et le dialogue social

Le Comité tripartite de suivi du PPTD a sélectionné 3 priorités:

- 1) la finalisation du code du travail,
- 2) la formation professionnelle,
- 3) le dialogue social.

L'OIT est née des cendres de la première guerre mondiale, partant du postulat que pour éviter le glissement vers de futurs conflits civils et guerres, il était essentiel d'atténuer les risques de conflits sociaux liés au travail à travers un dialogue social permanent. L'OIT a ainsi fait du tripartisme, dès sa création en 1919, le socle sur lequel repose sa structure.

Les mécanismes haïtiens de recherche de consensus permettant de trouver des solutions en collaboration avec les partenaires sociaux sont encore faibles malgré les nombreux conflits sociaux. Mais la récente signature du **Programme Pays pour le Travail Décent** (voir encadré ci-contre) montre la volonté du Gouvernement haïtien et des partenaires sociaux à en prendre le chemin, main dans la main, avec l'appui de l'OIT.

En Haïti, le dialogue social est crucial et il permettra de constituer une plate-forme pour réformer le monde du travail et de s'assurer d'une participation efficace des partenaires sociaux aux différentes politiques de développement économique et social.

En ce sens, le dialogue social n'est pas seulement un **objectif** de développement, mais aussi un **moyen** d'y parvenir. Il a le potentiel de résoudre les grandes questions économiques et sociales, faire progresser la bonne gouvernance, la paix et la stabilité sociale et professionnelle, stimuler la performance économique et le progrès social, et contribuer à adoucir les tensions politiques.

En effet, le dialogue social promeut la bonne gouvernance et la paix sociale en renforçant les institutions et améliorant les services aux entreprises et les conditions de travail.

L'APPROCHE DE L'OIT

BONNE EXPÉRIENCE DE L'OIT BETTER WORK HAITI

L'OIT appuie le secteur de l'habillement, à travers les activités du programme **Better Work**, alliant le respect des Normes Internationales du Travail et la compétitivité.

Le Congrès américain a voté les lois **HOPE I et II** (Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement), qui élargissent l'entrée en franchise de droits pour les textiles, les vêtements et autres biens.

Pour bénéficier de ces lois, le gouvernement d'Haïti a dû créer:

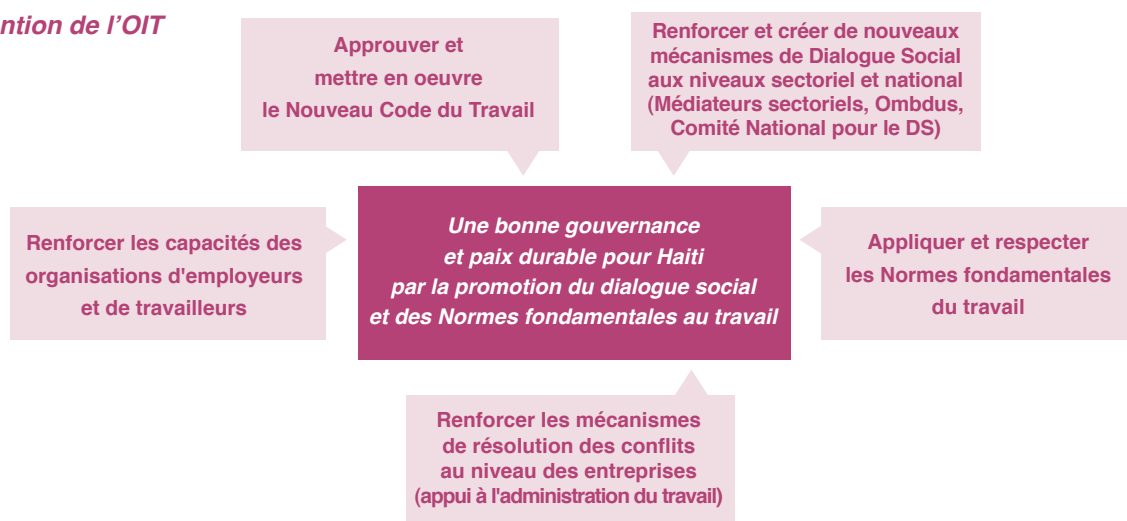
- un poste de Médiateur spécial du travail (Ombuds), nommé par le Président de la République en consultation avec le secteur privé et les organisations syndicales.



- travailler avec l'OIT pour développer un programme destiné à évaluer et promouvoir la conformité aux **Normes Internationales du Travail et à la législation nationale du travail dans les usines** bénéficiant des tarifs préférentiels. Ce programme est cité dans la législation américaine et est mis en œuvre par l'OIT, en collaboration avec la commission tripartite de la loi HOPE II.

Des enseignements pratiques seront exploités par l'OIT pour une application dans d'autres secteurs, notamment dans le tourisme, les infrastructures et de l'agroalimentaire.

Modèle d'intervention de l'OIT



Grâce à sa structure tripartite, l'OIT garantit que les priorités du gouvernement, des employeurs et des travailleurs se reflètent dans les Normes Internationales du Travail (NIT), dans les politiques et les programmes, permettant ainsi de parvenir à une appropriation véritable, d'obtenir des résultats de développement efficaces et d'exercer un impact humain durable.

En Haïti, il est parallèlement important de renforcer la capacité des partenaires sociaux pour leur permettre d'apporter leur contribution à la consolidation de la bonne gouvernance à travers le dialogue social national, à la transition socio-économique et à participer de manière efficace à la gestion des crises au profit de la population et des acteurs économiques.

Dans le cadre du PPTD pour Haïti, des priorités relatives à la bonne gouvernance et au dialogue social ont été dégagées autour des résultats attendus suivants:

Révision du Code du Travail

Depuis 2011, l'OIT appuie le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) pour la révision du Code du Travail sur une base de dialogue social tripartite.

Le projet de Code représente une révision importante du droit du travail actuellement en vigueur en Haïti et vise à promouvoir la justice sociale, l'équité et le développement social et économique durable, tout en respectant le contexte social et économique du pays. Les acteurs tripartites s'assureront de la conformité du projet de Code avec les Normes internationales du travail ratifiées par Haïti, y compris les huit Conventions fondamentales (voir encadré).

Mise en place de mécanismes de dialogue social permanent aux niveaux national et sectoriel

L'OIT contribue au renforcement et à l'institutionnalisation du dialogue social aux niveaux national, sectoriel et des entreprises afin d'accroître la capacité des partenaires à engager et construire un processus de paix et dialogue social durable et profitable à tous.

Le Comité tripartite de suivi du PPTD se réunit régulièrement et négocie en priorité la révision du Code du Travail, la politique de formation professionnelle et l'institutionnalisation du dialogue social. Il a permis de relancer le dialogue social en Haïti.

Renforcement des capacités techniques des organisations de travailleurs et d'employeurs

Les consultations avec les organisations nationales et internationales de travailleurs et d'employeurs ont révélé la nécessité d'aider les partenaires sociaux haïtiens à renforcer leur capacité à dialoguer.

Les syndicats se sont accordés sur la nécessité de renforcer leur représentation et leur action, entres autres devant les tribunaux du travail.

Les organisations d'employeurs ont mentionné le besoin d'accroître leurs effectifs et d'améliorer les services à leurs membres.

Au niveau Macro, la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration de politiques nationales et de programmes de développement, permet de s'assurer que ces politiques et programmes soient appropriés, inclusifs et légitimes.

Appui à l'administration du travail et l'inspection du travail

L'inspection du travail manque de ressources et d'accès à la formation nécessaire pour promouvoir efficacement le respect et l'application de la législation et des normes fondamentales du travail au niveau des entreprises. Il est aussi important de renforcer les capacités des médiateurs du travail pour régler les conflits sociaux de manière appropriée, ainsi que celles des juges chargés des violations du droit du travail.

Application et respect des normes fondamentales du travail, particulièrement la lutte contre le travail des enfants

Un Comité national tripartite contre le travail des enfants a été constitué et a préparé un plan national d'élimination du travail des enfants ainsi que la liste des travaux dangereux pour les enfants en Haïti. Il a permis de sensibiliser les partenaires sociaux sur la problématique et de les accompagner dans la mise en œuvre de la Convention N°182 pour l'élimination du travail des enfants.

Les huit Conventions / Normes du Travail

- > La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948;
- > La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949;
- > La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930;
- > La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957;
- > La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973;
- > La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- > La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951;
- > La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

QUELQUES PISTES POUR LE FUTUR



Dans le cadre des **nouveaux objectifs de développement durable pour 2030**, particulièrement l'objectif 8 visant à promouvoir une croissance économique durable et partagée, l'emploi et le travail décent pour tous, les actions de l'OIT en Haïti viseront à mettre en œuvre les priorités définies par les partenaires sociaux dans le PPTD.

Quelques exemples d'actions pouvant être mises en œuvre sont :

Appui à l'application du nouveau Code de travail.

Les capacités du MAST, de l'administration du travail, et des organisations de travailleurs et d'employeurs doivent être renforcées afin d'améliorer le respect des normes fondamentales du travail et de la législation afférente (notamment le code du travail révisé) avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité et l'efficacité des services des organisations d'employeurs et des travailleurs;
- Appui à la formation de l'inspection du travail sur les Normes, la négociation et médiation (à travers la nouvelle Ecole Nationale de l'Administration Publique) ;
- Améliorer l'efficacité des mécanismes destinés à prévenir et régler les conflits du travail;
- Mobiliser les partenaires sociaux par des campagnes de sensibilisation et faciliter l'accès à l'information.

Promotion de la paix sociale à travers la résolution et prévention des conflits sociaux et le renforcement des mécanismes de dialogue social.

- Mise en place d'un mécanisme de dialogue social national permanent;
- Signature et mise en œuvre d'un pacte/contrat social pour l'emploi ou d'accords sectoriels/thématiques tripartites (ex : formation professionnelle) ;
- Appuyer les acteurs concernés sur les nouveaux mécanismes de dialogue social, leur participation aux débats et aux décisions sur les politiques sociales et économiques et la résolution des conflits sociaux ;
- Appui au changement des comportements chez les partenaires tripartites pour prévenir et/ou gérer les conflits de travail;
- Appuyer le gouvernement, les Partenaires sociaux et les commissions tripartites (ex : Commission pour l'élimination du travail des enfants) existantes dans la mise en œuvre de mécanismes de suivi des Normes fondamentales.

Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations dans le milieu de travail à travers le Dialogue social

Promotion de l'égalité dans le monde du travail à travers le renforcement des capacités des partenaires sociaux et les mécanismes de dialogues tripartites (renforcement des capacités des partenaires sociaux sur le NIT concernant l'égalité, la discrimination et le harcèlement sexuel)

Promotion des droits des travailleurs et travailleuses domestiques (Convention N° 189).

LES PROGRAMMES DE L'OIT EN HAÏTI

- Lutte contre le travail domestique des enfants et les pires formes de travail des enfants à travers la formation et la qualification des enfants et adolescents vulnérables
- Des emplois décents sans le secteur manufacturier de l'habillement en Haïti (Better Work Haïti)
- Prévention du VIH/SIDA dans le monde du travail
- Réhabilitation de 16 quartiers et retour des familles de six camps associés (Projet FRH - 16/6).
- Réhabilitation d'infrastructures publiques à travers la mise en place à Bel Air et Fort National de Centres de Services à l'entreprise (CSE)
- Amélioration de l'offre de formation qualifiante, du placement et de l'entrepreneuriat à Cité Soleil - En partenariat avec la MINUSTAH ;
- Mise à niveau du Centre Pilote situé à côté du parc industriel de Port-au-Prince comme centre de référence - En partenariat avec l'AFD.

